





Parcoursup Entrez dans l'enseignement supérieur







@Parcoursupinfo











C'est quoi ? Calendrier Les formations Questions fréquentes Contact



20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER Découverte des formations

22 JANVIER - 14 MARS INCLUS Inscription et formulation des vœux

15 MARS - 3 AVRIL INCLUS Confirmation des vœux

15 MAI - 19 JUILLET Phase d'admission

Je m'informe et je consulte l'offre de formation



Je m'informe sur les filières, les formations et leurs débouchés sur Terminales2018-2019.fr

☑ Visiter le site



Je parle de mon projet d'orientation avec mon professeur principal. Je participe aux salons de l'orientation dans ma région



Je consulte l'offre de formation complète sur Parcoursup

Près de 14 000 formations avec l'organisation des enseignements, les attendus et les critères d'examen des dossiers

Q Chercher une formation

















Les sites publics

enseignementsup-recherche.gouv.fr etudiant.gouv.fr

legifrance.gouv.fr service-public.fr data.gouv.fr

Nous connaître

Plan du site Mentions légales Accessibilité Contact

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

- **Ou la plateforme pour mieux <u>connaître le contenu des formations</u> disponibles**
 - >Contenu et organisation des enseignements
 - >Connaissances et compétences Attendues de la formation
 - >Critères généraux d'examen des voeux
 - >Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
 - >Contact d'un responsable pédagogique, d'un référent handicap et d'étudiants ambassadeurs
- Our chaque formation supérieure :
 - >Affichage du nombre de places proposées en 2019
 - >Affichage du secteur géographique (pour les licences et PACES)
 - >Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2018
 - >Affichage du rang du dernier admis
 - >Affichage des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle







CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

Une plateforme qui indique les attendus pour réussir dans les formations choisies

Pour chaque formation:

- >Affichage des connaissances fondamentales et compétences nécessaires à la réussite
- >Des attendus définis à l'échelle nationale par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et auxquels peuvent s'ajouter des spécificités précisées par les établissements

Les attendus : faire du sur-mesure dans ses choix d'orientation

Les attendus sont les connaissances et les aptitudes qui sont nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans l'enseignement supérieur. Ces attendus, qui existent de façon tacite dans notre système d'affectation, seront désormais affichés.

Exemples d'attendus de réussite pour la filière STAPS

- Disposer de compétences scientifiques ;
- •Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté;
- Disposer de compétences sportives ;
- Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes.



Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019

Je m'informe
& découvre les formations

22 Janvier > 14 Mars 2019

Je formule mes vœux

Jusqu'au 3 Avril

Je finalise mon dossier

15 Mai > 19 Juillet 2019 Je reçois les réponses des formations & je décide







22 Janvier → 3 Avril 2019 Je formule mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2° TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la 2° semaine de l'orientation et aux journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur.

DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.

Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

<u>Jeudi 14 mars</u> : dernier jour pour formuler mes vœux.

3 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et confirmer chacun de mes vœux.

MARS

2º conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

DU 5 AVRIL AU 10 MAI

Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTSACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

FORMULER SES VŒUX

Saisie des vœux du 22 janvier au 14 mars

- ☼ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup (BTS- DUT-CPGE- LICENCE, IFSI, EFTS....)
- Certaines formations sont proposées hors parcoursup.fr (liste non exhaustive)

Les formations hors parcoursup.fr

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles paramédicales
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Pour s'inscrire dans ces formations :

- >contacter directement ces établissements
- >vérifier les modalités d'admission
- >démissionner de la procédure Parcoursup

FORMULER SES VŒUX

O Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > Un vœu multiple permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (BTS, DUT, CPGE, Licence, IFSI, EFTS), spécialité ou mention
- > Un vœu multiple compte pour un seul vœu parmi les 10 possibles
- > Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- > A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer

Au total, le lycéen peut formuler :

- •De 1 à 10 v @ux (qu'il s'agisse de v@ux multiples ou non)
- •20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France)

rubrique « ma préférence »



Cette année, la rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties qui devront <u>obligatoirement</u> être remplies pour finaliser le dossier candidat :

-Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.

-Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.









Formuler des vœux motivés

- > Des vœux motivés : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux. Ils sont accompagnés par les professeurs principaux ;
- > Des vœux non classés : aucune contrainte imposée, sans autocensure ni stratégie ;
- > Pour des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS...) et non sélectives (licences, PACES)

Conseil : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives

> Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant

Conseil : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018 les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne)

> Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage



FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

Saisie des vœux du 22 janvier au 14 mars

Pour les CPGE :

- > elles sont regroupées par voie à l'échelle nationale (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI Mathématiques, Physiques et sciences de l'ingénieur)
- Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu d'un vœu multiple
- > Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum

Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants

- -Lycée A à Paris sans internat
- -Lycée B à Paris sans internat
- -Lycée C à Marseille avec internat et sans internat
- → Dans le décompte total de Chloé, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation

Focus sur les vœux multiples

Les DE (diplôme d'Etat) du secteur sanitaire et social délivrés par les IFSI ou EFTS :

- >Chaque établissement (IFSI ou EFTS) proposant un même diplôme d'Etat correspond à un sousvœu d'un vœu multiple.
- >Pour demander une admission en IFSI, le lycéen formule un vœu multiple correspondant à un regroupement d'IFSI et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.
- >Pour demander une admission en EFTS, le lycéen formule un vœu multiple correspondant à un diplôme d'état et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.

Exemple:

- ➤ Amir demande une formation au sein du regroupement d'IFSI porté par l'Université Bretagne Sud (3 établissements). Cette demande compte pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite : Vannes, Pontivy, Lorient.
- ➤ Amir demande en plus un autre regroupement d'IFSI : par exemple, le regroupement porté par l'Université de Rennes (7 établissements). Cette deuxième demande compte également pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite parmi les 7 proposés.

Au total, les vœux IFSI comptent pour 2 dans la liste de vœux d'Amir. En revanche, les sous-vœux d'Amir portant sur les IFSI qu'il a choisis ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisés

FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

Saisie des vœux du 22 janvier au 14 mars

O Pour certaines licences ou Paces (hors Paces Île-de-France) :

- > Certaines licences ou Paces peuvent être regroupées par mention à l'échelle académique ou de la région académique (exemple de vœu multiple : Licence de Droit dans la région X)
- > Chaque établissement proposant une même mention correspond à un sous-vœu d'un vœu multiple
- > Lorsque le lycéen demande ces types de licence ou Paces, il formule un vœu multiple et peut choisir jusqu' à 10 sous-vœux maximum
- > Les licences et Paces concernées par les vœux multiples seront affichées sur Parcoursup

Exemple : Paul demande la licence mention « Droit » dans la région X et il choisit les établissements suivants

- -Université A
- -Université B
- -Université C
- → Dans le décompte total de Paul, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux



FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

Saisie des vœux du 22 janvier au 14 mars

- Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce :
 - > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun
 - > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
 - > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
 - > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité
 - Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
 - Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé



COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP

Jusqu'au 31 mars

- Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :
 - > compléter leur dossier pour chaque vœu : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
 - > confirmer leurs vœux
- Date limite de confirmation des vœux : 31 mars
 - > si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé

Rappel: impossible de saisir de nouveaux vœux après le 14 mars

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Fin de saisie des vœux : 14 mars

Avis équipe pédagogique : du 14 au 31 mars

- Rôle renforcé du conseil de classe de terminale
 - examine les vœux de chaque élève avec bienveillance et confiance dans le potentiel de chacun
 - pour chaque vœu saisi par l'élève sur parcoursup.fr : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une fiche Avenir transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi par l'élève
 - **○** La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à partir du 15 mai

Elle comprend

- •les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- •l'appréciation complémentaire du professeur principal
- •l'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)



L'examen des vœux par les établissements d'enseignement supérieur

Du 5 avril au

Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen par les établissements d'enseignement supérieur

- > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- > le projet de formation motivé par l'élève
- > les notes de 1ère et terminale

DE LA RECHERCHE

> les autres éléments éventuellement demandés par certaines formations







15 Mai → 19 Juillet 2019 Je reçois les réponses des formations & je décide

15 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.



DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.



25 JUIN - 14 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.

AVANT LE 19 JUILLET

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.





DE L'EDUCATIO

DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

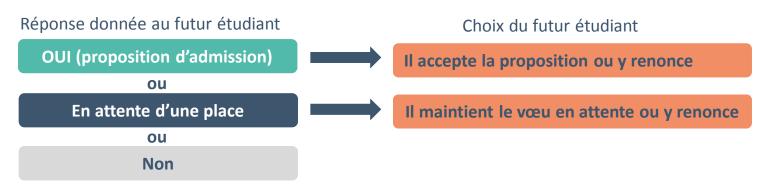
- > Le 15 mai : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il répond à **TOUTES** les propositions d'admission envoyées, en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux
- Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions



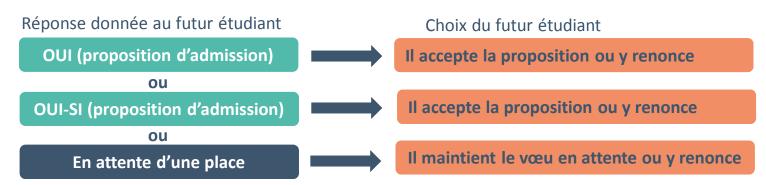
les réponses des formations

Le 15 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :



> Formation non sélective (licences, PACES) :



oui – si : le lycéen se voit proposer un parcours de formation
 personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues
 et se donner toutes les chances de réussir

Comment répondre aux propositions reçues

- > Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :
 - Entre le 15 et le 19 mai : vous pour répondre (J+4)
 - avez 5 jours

Exemple: vous recevez une proposition d'admission le 18 mai 2019: vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 22 mai 2019 inclus

• À partir du 20 mai : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

<u>Exemple</u>: vous recevez une proposition d'admission le 5 juillet 2019, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 7 juillet 2019 inclus

<u>Exemple</u>: vous recevez une proposition d'admission le 16 juin 2019, donc 1 jour avant les épreuves du baccalauréat, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 26 juin 2019 inclus (1 jour avant les épreuves, 8 jours de suspension du délai pendant les épreuves et 2 jours après).

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat

Comment répondre aux propositions reçues

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il accepte la proposition (ou y renonce)
- S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée



Comment répondre aux propositions reçues

- >Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »
 - > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions
- > Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)
 - > dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.



Phase d'admission : l'option du répondeur automatique

Nouveauté 2019

>Quand?

A partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

>Pourquoi et pour qui?

Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Pour les candidats ayant des vœux en attente ET <u>qui le</u> <u>souhaitent</u> parce qu'ils sont certains de leur choix. Cette option est facultative.

>Comment?

Les candidats indiquent le(s) vœux "en attente" qu'ils préfèrent pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.









Inscription dans son établissement d'accueil

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- •Jusqu'au 19 juillet, s'il a accepté définitivement la proposition d'admission avant le 15 juillet
- •Jusqu'au 27 août, s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission après le 15 juillet

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- •Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- •Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit <u>obligatoirement</u> télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.



Phase d'admission : les 3 points d'étape

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation et de solliciter un accompagnement le cas échéant.

> 2 points d'étape pour confirmer ses choix :

> Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)

> Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)

Pour ces deux points d'étape :

<u>Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux :</u> ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

<u>Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente</u>: ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui, avant l'un de ces deux points d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Phase d'admission : les 3 points d'étape

Nouveauté 2019

> Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

Les candidats qui, avant ce point d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par celui-ci.

Un accompagnement de mai à septembre

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

- > Dès le 15 mai : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation, en amont de la phase complémentaire ;
- > Du 25 juin au 14 septembre : pendant la phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles ;
- > Après les résultats du bac : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.



Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur <u>www.messervices.etudiant.gouv.fr</u> pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

Santé

• Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr







Terminales 2018-2019. FR

Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

